Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260122-2026_01_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° **2026 – 01 - 05** - Séance du 22 Janvier 2026

En exercice : **20**

Présents : **14**

Qui ont pris part à la délibération : **16**

Date de la convocation : **15 janvier 2026**

Date de l'affichage : **15 janvier 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi vingt-deux janvier** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire**, au sein du lieu habituel de ses séances, après avoir été convoqué, conformément à l'article L. 2121 - 10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Stéphane GUILLOU, Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR, Bertrand GUITTON, Bertrand MARCHERON, Dominique RICHARD, Véronique TAVERNIER, Nathalie LE DÉVÉHAT, Jean-Yves QUÉLENNEC, Jérôme MARQUET (21h06).

Excusés : Isabelle LOMMERT, (pouv à Florence HUGUENIN), Caroline GAVARD (pouv à Jean-Yves QUÉLENNEC), Aurélie de la MOTTE ROUGE, Anne-Sophie DESMOTS.

Absents : Sylvain ROBERT, Léonce GUIÉNO,

Secrétaire de séance : Nathalie Le DÉVÉHAT

- **RPQS 2024 - ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente la synthèse du rapport d'activités 2024 et du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement et d'activité de la Régie de Rennes Métropole.

Une version numérique de ce rapport est également consultable en ligne par les membres du Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260122-2026_01_05-DE

Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller municipal.

Après cette présentation, le Conseil Municipal :

Prendre acte du présent rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement et d'activité de la Régie de Rennes Métropole.

Quelques interrogations demeurent sur la gestion des eaux qui arrivent de la chapelle des Fougeretz par rapport aux nombres d'habitants qui s'y raccordent, la taille et la vétusté des réseaux.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance

Nathalie Le DÉVÉHAT

Le Maire

Laurent PRIZÉ